N°. 6.

DESCRIPTION

DE

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DU CAP.

DESCRIPTION
DE
L'HÔPITAL GÉNÉRAL DU CAP,

DANS laquelle on donne une idée de l'influence de l'air des marais sur les maladies endémiques qu'on y observe, avec un apperçu des inconvéniens de la situation du cimetière actuel, et ceux qui peuvent encore résulter du trop grand rapprochement du cimetière général que l'on vient d'établir.

CE Mémoire a été lu en présence de MM. DE MIRBECK et ROUME, commissaires nationaux-civils délégués par le Roi à Saint-Domingue, associés nationaux de la Société royale des Sciences et Arts du Cap-Français, dans sa séance du 30 janvier 1792, par M. ARTHAUD, D. M., médecin breveté par le Roi au Cap, associé de la Société philosophique de Philadelphie, correspondant de la Société royale de médecine de Paris, de la Société des sciences de Montpellier et de l'Académie royale de chirurgie.

L'HÔPITAL général du Cap a été établi en 1698, sous l'administration de M. Ducasse (1). Il est placé à une demi-lieue de la ville, au sud-ouest, sur le penchant d'une colline adossée,

(1) Voyez Loi & Constitution des colonies françaises, par M. Moreau de Saint-Méry, tome I, page 398.

à l'est, à un morne fort élevé, qui fait partie de la chaîne de montagnes qui s'étend depuis le morne de Picolet, dans l est, jusqu'à l'Acul, dans le nord.

L'hôpital est couvert au nord et au sud par plusieurs collines ; elles ont plus d'élévation dans le nord, et forment, entre la ville et l'hôpital, un rempart qui est défendu par plusieurs forts.

La maison principale, qui est un très-beau bâtiment, est placée du nord au sud à l'extrémité ouest d'une grande et belle avenue, formée par plusieurs rangs de chênes.

Une terrasse avancée dans la partie de l'est, domine sur la rivière et sur la plaine, ce qui donne une vue variée fort agréable.

Le jardin qui est derrière est formé par plusieurs terrasses ; une eau abondante, renfermée dans de vastes bassins, permet de l'arroser en tous temps. Il est toujours bien entretenu ; et on y cultive avec succès, depuis quelques années, des arbres de l'Inde, aussi curieux qu'utiles, qui ont été apportés dans la colonie, sur la demande qui en a été faite par M. de la Luzerne.

Les servitudes sont placées au sud, audessous de la maison principale.

A l'est de ces bâtimens, est une enceinte qui s'étend de l'est à l'ouest, en forme de quarré long. Trois salles bâties en maçonnerie sont renfermées dans cette enceinte. La première, connue sous le nom de Saint-Jean-de-Dieu, a 29 pieds de largeur est et ouest, et 50 toises de longueur nord et sud, en y comprenant la chapelle qui est à l'extrémité nord. A l'extrémité du sud et à l'ouest, est une

chambre qui servoit autrefois de salle des morts; mais on en a fait une lingerie.

A l'ouest de la salle Saint-Jean-de-Dieu, est une cour de la même longueur, dans laquelle on a planté deux rangs de chênes. On a placé au nord de cette cour la porte d'entrée de l'hôpital, le bureau de l'écrivain, et un garde-meuble; on a bâti dans l'ouest un pavillon à étage, où sont les bains, la salle de discipline, le logement des chirurgiens. Les latrines sont dans le sud, avec une fontaine et un bassin.

Comme le terrein de cette cour est au-dessus du niveau de la salle, la pluie, malgré la pente qui porte les eaux dans la partie sud, reflue souvent dans cette salle.

La seconde salle, connue sous le nom de la Vierge, à trente-trois toises de longueur de l'est à l'ouest, sur vingt-sept de largeur nord et sud; elle est adossée à la salle Saint-Jean dans son extrémité sud. Elle s'ouvroit autrefois dans cette salle, mais on a condamné cette communication et on a pratiqué une ouverture dans la seconde cour. Les latrines de cette salle sont dans le centre, au sud; elles sont nettoyées par un courant d'eau.

Une troisième salle, sous le nom de Saint-Honoré, est placée parallèlement à la salle de la Vierge, à l'extrémité nord de la salle Saint-Jean-de-Dieu. Cette salle qui n'a pas été achevée, n'a que dix-huit toises de longueur est et ouest, sur trente-un pieds de largeur.

Pendant la guerre d'Amérique, le nombre des malades ayant été jusqu'à quatre mille au Cap, on a bâti, très-hâtivement, trois

salles en bois, dans la seconde cour, à l'est, au-dessous de la salle Saint-Jean.

La première a dix-neuf toises quatre pieds de longueur, trente pieds de largeur, et dix pieds d'élévation. Les deux autres ont vingt-cinq toises de longueur sur six de largeur, et dix pieds d'élévation. Les latrines de ces salles et de celle de la Vierge, sont très-incommodément placées. On est obligé de rapporter les vidanges et les cadavres à travers la salle Saint-Jean, et c'est non seulement un objet de dégoût, mais une cause d'insalubrité. Nous avons fait ouvrir une porte dans la partie sud de la cour, pour prévenir ces inconvéniens, mais l'habitude a prévalu, malgré nos représentations. On a placé du même côté, dans la partie basse de la cour, un bassin dont les malades abusent journellement. C'est aussi dans cette partie que se fait l'écoulement de cette seconde cour, en sorte qu'il y a toujours dans cet endroit, un croupissement d'eau boueuse et infecte.

Il reste encore dans la seconde cour, entre les salles en bois et les autres salles, quelques rangs de chênes.

Toutes les ouvertures des salles sont basses, très-rapprochées, fermées par des volets, ce qui fait que les malades souffrent une clôture très-chaude, ou qu'ils sont exposés à toutes les intempéries de l'air, ou à toutes les incommodités d'un soleil toujours ardent.

Dans la partie du sud, à peu de distance des salles, est une ravine profonde sur laquelle on a construit un pont pour conduire au cimetière, qui est placé de l'autre côté, à trente-cinq toises des salles.

La brise du sud-ouest rapporte souvent du cimetière sur les salles une odeur cadavereuse : nous l'avons sentie plusieurs fois. Nous avons demandé d'après cela le déplacement du cimetière. Nos représentations ont été appuyées par le procès-verbal d'un ingénieur, mais elles n'ont pas eu plus d'effet, et non seulement on a conservé le même cimetière, mais on a placé sur la même ligne le cimetière des juifs.

On a construit en bois, pendant la guerre d'Amérique, à l'extrémité nord de l'avenue, deux salles qui sont basses, étroites et incommodes pour le service.

Au-dessus de ces deux salles, il y a deux corps de bâtimens, dont l'un est en maçonnerie, et divisé en plusieurs chambres ; le second est en bois ; il est aussi divisé en plusieurs chambres.

Au-dessus de ces salles, à leur extrémité nord, on a construit aussi pendant la guerre d'Amérique, un pavillon pour les officiers ; il est bâti à étage, de cent trente pieds de long nord et sud, avec une galerie haute et basse à l'est, de huit pieds et demi de large, et de vingt-trois pieds d'élévation. Il y a quatorze chambres de quinze pieds quarrés ; il y a en bas à l'extrémité sud, une cuisine et une chambre pour les bains.

A l'ouest de ce bâtiment est une ravine sèche qui forme un torrent si considérable dans les pluies, qu'on a vu l'eau s'élever dans les chambres basses.

Les cases à nègres sont placées au nord sur le penchant de la colline, au-delà de la ravine, à peu de distance du pavillon des officiers.

Les eaux qui servent aux besoins de l'hôpital

sont d'une bonne qualité; elles ont été examinées par nous et par M. Roulin, chirurgien du roi, assisté par M. Ducatel apothicaire, tous deux de la société royale; elles sortent à l'est au pied de la montagne, à l'extrémité nord du jardin.

On a logé huit cens malades pendant la guerre, à l'hôpital général; on est encore obligé d'y entretenir huit cens lits. Cette obligation est vicieuse, car pour recevoir ce nombre de malades, il faut mettre quatre rangs de lits dans plusieurs salles; et il faut les placer si près dans toutes, que les malades s'infectent par eux-mêmes, en sorte que l'air, par cette seule cause, peut se corrompre au point d'augmenter la malignité des maladies.

Nous ne voulons pas faire de déclamations sentimentales et vraies sur les malheurs de l'humanité, et sur le tableau d'un hôpital où il règne des désordres et des abus destructeurs; nous nous bornerons à dire que l'administration des hôpitaux, dans la colonie, a toujours été très-vicieuse; que l'intérêt et l'ignorance ont été souvent funestes, et que nous desirons bien sincèrement que cela soit mieux conduit dans l'avenir.

L'entrée de l'hôpital est bordée par le grand chemin, qui conduit de la ville au Haut-du-Cap. On a fait une levée depuis ce chemin jusqu'à la rivière, ce qui est très-commode pour le débarquement, le transport des malades et des provisions qui viennent de la rade.

Cette levée traverse un marais assez vaste, dont on a entrepris le desséchement. Le refoulement de l'eau dans l'élévation des marées, le couvre d'eau, et lorsque la marée se retire,

il se fait une évaporation qui laisse sur une partie du terrein une efflorescence saline.

Les bords de la rivière du Haut-du-Cap sont paludeux ; il y a beaucoup d'eaux croupissantes, beaucoup de miasmes marécageux qui infectent l'atmosphère et lui donnent des qualités nuisibles à la vitalité. Les habitations riveraines sont mal-saines ; les habitans ont le teint pâle, sont sujets aux fièvres, à la grosse rate, aux maladies séreuses, à la cachexie.

La rivière devant l'hôpital a un lit assez large contourné ; ses eaux presque stagnantes se portent sur les habitations Baudin et Saint-Michel, sur un terrein assez étendu, où elles forment des palus couverts de mangles, où s'entretienne et se décompose une très-grande quantité de crabes : c'est au milieu des palus qui sont sur l'habitation Saint-Michel, à peu de distance de la mer, que s'élève un petit morne, sur lequel on a établi depuis la révolte des esclaves, un poste pour protéger le bourg de la Petite-Anse et le Cap.

On doit sentir combien cette position devoit être désavantageuse pour la santé ; aussi a-t-on remarqué, que depuis l'arrivée des pluies, les hommes qui occupoient ce poste ont presque tous été attaqués de maladies putrides, avec des symptômes d'anéantissement vital, une turgescence bilieuse, des impressions septiques considérables sur les viscères, au point que l'estomac et les intestins paroissoient souvent livides et affectés de gangrène, et que le foie et la rate, altérés dans leur organisation, ne formoient plus que des masses brunes ou noires de pourriture sans consistance.

Les vices de régime, les excès, les fatigues

ont sans doute contribué à produire ces maladies ; mais la conduite des soldats et des matelots est à peu près la même dans tous les temps. Cependant, quoiqu'il paroisse dans toutes les saisons des maladies putrides, qui sont vraiment endémiques au Cap et à l'hôpital, toutes n'ont pas toujours le même caractère dans toutes les saisons ; elles ne sont pas toujours aussi nombreuses, ni aussi malignes. Il faut donc reconnoître une cause particulière, et ce ne peut être qu'une altération vénéneuse de l'air qui se trouve saturé par les effluves marécageux, dans une saison propre à en favoriser le dégagement et à leur donner plus d'activité.

Les maladies qui ont régné en ville pendant l'automne dernier ont été nombreuses, et elles ont aussi présenté des simptômes qui ont annoncé l'influence des principes paludeux. La ville du Cap est beaucoup plus saine qu'elle ne l'étoit autrefois, mais l'air que les habitans y respirent n'est encore que trop souvent corrompu par les exhalaisons des ordures qui infectent les rues, par celles qui se pourrissent sans cesse au bord de la mer, par celles que produisent les boucheries, les remblais qui se font dans la partie du sud, et par l'infection paludeuse qui est apportée sur la ville par les vents de sud.

Les convalescens qui, après avoir surmonté le mal, ont voulu reprendre leur service et se livrer à de nouvelles fatigues, et à l'intempérance, ont eu des récidives; plusieurs ont péri après avoir éprouvé des fièvres, accompagnées d'engorgement dans les viscères du bas ventre, des coliques mésentériques, des flux bilieux,

séreux, et quelquesfois dissentériques, la cachexie, la leucophlegmatie.

Lorsque les eaux de la rivière sont basses dans les temps secs, les palus ont moins d'étendue et se dessèchent en partie, les exhalaisons sont sans doute moins abondantes et la constitution de l'air est moins vicieuse ; alors les maladies ont un caractère généralement moins putride, elles sont moins fréquentes ; leur traitement est moins difficile, les ulcères prennent rarement un mauvais caractère, et leur traitement est plus aisé.

Mais quand les pluies automnales sont abondantes, quand le lit de la rivière s'élève, que les terreins bas se trouvent couverts par des eaux stagnantes, il se fait une décomposition rapide de toutes les substances végétales et animales qui croupissent dans ces marais ; le soleil dans cette saison a moins de chaleur, la végétation a moins d'activité ; les vents d'ouest et de nord dominent, mais lorsqu'ils sont croisés par des vents de sud, il survient alors des orages, il se fait une évaporation abondante d'émanations marécageuses, lorsque les terres commencent à se découvrir ; l'air est lourd, épais, virulent ; les hommes qui le respirent en reçoivent promptement les impressions les plus funestes. Nous avons senti bien des fois, avant le lever du soleil principalement, en nous rendant de la ville à l'hôpital, une odeur hépatique, nauzéeuse, et quelquefois insupportable.

C'est alors que nous voyons sévir, à l'hôpital, ces maladies qui anéantissent presque subitement le principe vital : on n'ose, à cette époque, appliquer aucun exutoire ; ils forment

rapidement des ulcères sordides et gangreneux ; les plaies et les ulcères reçoivent aussi les impressions de ce venin septique : son activité indomptable résiste à tous les remèdes ; les exanthêmes, les tumeurs qui paroissent sur différentes parties sont livides, et exudent une sanie corrosive et sanguinolente ; les humeurs et les solides tendent à une décomposition putride, et l'on trouve dans les cadavres, ouverts immédiatement après la mort, des signes d'une septicité alkaline étonnante. Les hommes qui échappent à la malignité des maladies ne sont pas exempts de tous dangers. Toujours soumis à l'activité d'un air corrompu, ils tombent dans un état de langueur et de cachexie, les glandes mézentériques s'engorgent, le tissu cellulaire s'infiltre, la peau se décolore, la fièvre lente les consume, et ils périssent dans le marasme, après avoir éprouvé des flux de ventre séreux, et des hydropisies de différentes espèces.

On a voulu sans doute éloigner l'hôpital de la ville, pour empêcher la communication des maladies contagieuses, mais on ne pouvoit pas le placer dans un endroit plus désavantageux pour la salubrité de l'air ; il semble qu'on ait encore voulu en augmenter l'infection, en rapprochant inconsidérément les bâtimens, en entassant en quelque sorte les malades dans une enceinte trop étroite, sur laquelle les vents du sud et de l'ouest rabattent encore les exhalaisons infectes qui proviennent du cimetière et d'une ravine trop voisine, qui reçoit chaque jour toutes les immondices des servitudes.

Nous disions en 1784 : Il est affreux, dans un

pays où la destruction nous poursuit hâtivement, de voir en sortant de la ville, un cimetière qui en rappelle les effets, et de respirer l'odeur de la corruption dans un lieu que la culture a embelli, et où l'on pouvoit trouver quelque délassement agréable et champêtre (1)!

L'assemblée provinciale du Nord vient enfin de décider le déplacement du cimetière. Ses Commissaires, assistés par le voyer, ont choisi l'emplacement du nouveau cimetière ; on l'a colloqué dans la savanne même de l'hôpital, à une distance de cent toises, dans la partie sud-est des salles.

Cette disposition a sans doute été prise avec toute la sagesse nécessaire pour éloigner de la ville une cause trop active d'infection. Les corps se déposent dans la chapelle de l'ancien cimetière ; c'est là que des familles éplorées abandonnent les tristes restes de leurs parens et de leurs amis ; c'est là que des citoyens attristés consomment les dernières obligations, les dernières marques d'attachement et de considération qu'ils doivent à leurs concitoyens ; on transporte de-là les corps, à des heures réglées ; on a surement prévu les inconvéniens qui pouvoient résulter du séjour prolongé des cadavres dans la chapelle ; on a employé des moyens qui allient la sureté et la décence pour ce transport ; respectant toutes les bienséances morales, on a probablement établi une chapelle pour recevoir ces corps ; un prêtre est chargé de tenir des registres exacts,

(1) Voyez notre Description de la ville du Cap, à la suite du discours prononcé à l'ouverture de la première séance publique du Cercle des Philadelphes, tenue au Cap-Français le 11 mai 1785, page 28.

et d'assister aux inhumations, en remplissant des cérémonies qui sont d'autant plus imposantes et plus nécessaires, qu'elles sont la dernière preuve du respect dû à l'humanité, et la dernière invocation faite à Dieu, en lui abondonnant un dépôt qui ne doit plus avoir de relation avec les hommes. On a examiné la qualité du sol, et sa solidité, pour pouvoir régler la profondeur des fosses. On a pris tous les moyens de surveillance pour qu'il n'y ait pas à ce sujet de négligence de la part des nègres. Nous nous sommes transportés sur les lieux avec M. Roulin, nous avons vu que l'on ne donnoit aux fosses que quatre pieds et demi au plus. La terre est d'alluvion rocailleuse, ochreuse, et très-propre à favoriser la décomposition des corps. L'emplacement est encore ouvert; on se propose sans doute de l'entourer par un mur; il faudroit lui donner, au nord, une très-haute élévation pour couvrir l'hôpital; mais n'auroit-il pas été plus convenable de porter le cimetière plus loin, pour ne pas exposer l'hôpital à des influences dangereuses et à une cause de plus d'infection? Si l'on prend ce parti, on supprimera sans doute le cimetière de l'hôpital et le cimetière des juifs, et toutes les inhumations se feront dans le cimetière genéral.

La Société ayant entendu la lecture de ce mémoire, a arrêté qu'il seroit publié, et que M. le Secrétaire le feroit imprimer aux frais de la Société.

Au Cap, le 30 janvier 1792.

Signé GUYOT, président.

